





Manuel du Formateur

Ce manuel est conçu à l'usage du formateur SST pour l'accompagner à mettre en place une formation d'acteurs SST et lui permettre :

- d'appréhender le référentiel de compétences du SST;
- d'utiliser les grilles de certification de l'INRS;
- de comprendre le fonctionnement d'outils pédagogiques tels que le Plan d'Intervention et le Plan d'Actions Prévention.

Il est composé de 5 parties :

1. Explicitation du référentiel de compétences du SST

Cette partie permet aux formateurs de trouver :

- des éléments de contenus correspondant aux compétences à acquérir par l'apprenant,
- des ressources et des outils que ces derniers peuvent mobiliser (liste non exhaustive),
- des préconisations sur les approches méthodologiques et/ou les points importants sur lesquels le formateur pourra insister lors d'une session de formation SST.

2. Proposition d'organisation de la formation de SST

Cette proposition, mise à disposition par l'INRS à destination du formateur, **ne constitue en aucun cas un déroulé pédagogique**. Elle pourra être aménagée et/ou adaptée en fonction des publics, des entreprises clientes, des secteurs d'activité concernés, ...

Toutes les compétences du référentiel abordées dans ce manuel peuvent être traitées indépendamment de l'ordre induit par leur numérotation. Le formateur reste libre du choix de son itinéraire pédagogique dans la mesure où celui-ci respecte une cohérence dans l'articulation et la progression des apprentissages.

3. Utilisation des grilles de certification du SST

Cette partie permet au formateur d'appréhender les grilles de certification qu'il utilisera pour certifier les SST en formation et/ou en maintien et actualisation des compétences. Elle explicite le déroulement des épreuves et facilite la lecture des différents critères d'évaluation.

4. Explicitation du Plan d'Intervention

Cette partie permet au formateur de comprendre la construction du Plan d'Intervention, son mode d'utilisation et son intérêt pédagogique.

5. Explicitation du Plan d'Actions Prévention

Cette partie permet au formateur de comprendre la construction du Plan d'Actions Prévention, son mode d'utilisation et son intérêt pédagogique.

SOMMAIRE

Explicitation du référentiel de compétences du SST	5
Proposition d'organisation de la formation SST	17
Utilisation des grilles de certification	20
Explicitation du Plan d'Intervention	27
Explicitation du Plan d'Actions Prévention	38



Objectif général

À l'issue d'une formation, le SST doit être capable d'intervenir efficacement face à une situation d'accident du travail en portant secours à la(aux) victime(s).

Il doit également être capable de contribuer à la prévention des risques professionnels dans le respect de l'organisation et des procédures spécifiques de l'entreprise.

DOMAINE DE COMPETENCES 1 : Intervenir face à une situation d'accident du travail

1. Situer son rôle de SST dans l'organisation des secours dans l'entreprise

Compétences visées	Contenus indicatifs	Ressources / outils mobilisés	Préconisations / commentaires
▶ 1.1. Identifier le cadre juridique du rôle du SST	➤ Obligation de porter assistance à personne en péril (sans risque pour lui ou pour	► Article 223-6 du Code pénal.	► Il n'est pas nécessaire que l'apprenant connaisse le contenu des articles des
	les tiers) soit par son action personnelle, soit en provoquant un secours.		différents codes, mais qu'il comprenne que son intervention s'effectue dans un
	► Un membre du personnel reçoit la formation de secouriste nécessaire pour donner les premiers secours en cas d'urgence.	► Article R4224-15 du Code du travail.	cadre réglementé, de par ses obligations de citoyen (code pénal) et de par son lien de subordination à l'employeur (contrat de travail).
	 ▶ Principes de réparation du dommage. ▶ Responsabilité civile de l'employeur (lien de subordination). 	➤ Article 1240 et 1242 du Code civil.	► Selon la typologie des stagiaires, le formateur présentera ou non le contenu des articles des codes évoqués. Dans certains cas, il se limitera
	▶ Obligation de l'employeur d'organiser dans son entreprise les soins d'urgence à donner aux salariés accidentés et aux malades, en liaison avec les services de secours extérieurs.	➤ Article R4224-14 et R4224-16 du Code du travail. ➤ Dossier INRS organisation des secours: http://www.inrs.fr/demarche/organisation-secours/ce-qu-il-	 à donner les noms des différents codes et leur sens général. Le formateur pourra commencer cette séquence par des règles générales.
	► Obligation de l'employeur de prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs.	faut-retenir.html ► Article. L4121-1 du Code du travail	
		► Intervention d'un sauveteur secouriste du travail (SST) — quelles responsabilités ?: http://www.inrs.fr/media.html ?refINRS=TS805page44 (Article publié dans le mensuel Travail et sécurité, n°805, pp. 44-46, mai 2019)	► Le formateur doit rassurer l'apprenant sur les conséquences possibles de ses actes.

DOMAINE DE COMPETENCES 1 : Intervenir face à une situation d'accident du travail

1. Situer son rôle de SST dans l'organisation des secours dans l'entreprise

Compétences visées	Contenus indicatifs	Ressources / outils mobilisés	Préconisations / commentaires
▶ 1.2. Délimiter son champ	► Mobiliser ses connaissances		► Le formateur doit attirer
d'intervention en matière de	du cadre juridique lors de son		l'attention de l'apprenant sur
secours	intervention.		l'utilisation des seuls moyens
			prévus.
	► Intervention limitée :		
	- dans le temps,		► Intervention limitée dans le
			temps:
			- elle s'arrête à la prise en
			charge par les secours
			spécialisés (internes ou
			externes).
	- dans les moyens,		► Intervention limitée dans les
	- dans les moyens,		moyens :
			- les moyens sont limités à
			ceux prévus dans le guide
			des données techniques et
			conduites à tenir,
			- et par protocole spécifique
			mis en place par
			l'employeur et/ou le
			médecin du travail.
	- dans l'espace.		► Intervention limitée dans
			l'espace :
			- le domaine d'intervention
			est principalement dans
			l'entreprise mais comme
			tout citoyen, il doit porter
			secours en tout lieu à
			toute personne en danger.

DOMAINE DE COMPETENCES 1 : Intervenir face à une situation d'accident du travail

2. Protéger de façon adaptée

► 2.1. Mettre en œuvre les mesures de protection décrites dans le processus d'alerte aux populations
dans le processus d'alerte aux populations d'alerter la population : Le Signal National d'Alerte Médias Réseaux sociaux Sociétés FR-Alert Les consignes en cas d'alerte aux populations. Les consignes en cas d'alerte aux populations. Les alertes particulières : aménagements hydrauliques. Plaquettes risques industriels diffusées dans les zones à risques. Plaquettes risques industriels diffusées dans les zones à risques. Plaquettes risques industriels diffusées dans les zones à risques. Plaquettes risques industriels diffusées dans les zones à risques. Plaquettes risques industriels diffusées dans les zones à risques. Plaquettes risques industriels diffusées dans les zones à risques. Plaquettes risques industriels diffusées de situations d'accident de travail : https://www.fr-alert.gouv.fr/ Plaquettes risques industriels de dangers persistants : Metropière de reconnaitre un son modul et la corne de brume. Dune évaluation formative cette compétence pourra êtr conduite de manière collective cette compétence pourra êtr sonduite de la corne de la corne de valuation de la corne de valuation de la corne de valuation et la corne
- Le Signal National d'Alerte - Médias - Réseaux sociaux - Sociétés - FR-Alert - Les consignes en cas d'alerte aux populations. - Les alertes particulières : aménagements hydrauliques. - Les quatre familles de dangers persistants et repérer les personnes qui pourraient y être exposées - Le Signal National d'Alerte - Médias - Réseaux sociaux - Nettps://www.interieur.gouv.fr - Inttps://www.interieur.gouv.fr/ - Inttps://www.gouvernement.fr/risques - Inttps://www.fr-alert.gouv.fr/ - Plaquettes risques industriels diffusées dans les zones à risques. - Plaquettes risques industriels diffusées dans les zones à risques. - Site « Epicéa » pour exemples de situations d'accident de travail : - Inttps://www.inrs.fr/publications - Inttps://www.inrs.fr/publications - Prévention (avant l'accident) - Abordera à cette étape de la formation une situation - d'accident de travail avec un
- Médias - Réseaux sociaux - Sociétés - FR-Alert ► Les consignes en cas d'alerte aux populations. ► Les alertes particulières : aménagements hydrauliques. ► 2.2. Identifier les dangers persistants et repérer les personnes qui pourraient y être exposées - Médias - Réseaux sociaux - Sociétés - FR-Alert ► https://www.interieur.gouv.fr/ - https://www.gouvernement.fr/risques - https://www.fr-alert.gouv.fr/ - Plaquettes risques industriels diffusées dans les zones à risques. ► Site « Epicéa » pour exemples de situations d'accident de travail : http://www.inrs.fr/publications / bdd/epicea.html - danger mécanique, danger électrique, danger thermique ou - danger thermique ou
- Réseaux sociaux - Sociétés - FR-Alert Des consignes en cas d'alerte aux populations. Les alertes particulières : aménagements hydrauliques. Des quatre familles de dangers persistants et repérer les personnes qui pourraient y être exposées Des consignes en cas d'alerte aux populations. Des alertes particulières : aménagements hydrauliques. Des quatre familles de dangers persistants : Des quatre familles de dangers pour exemples de situations d'accident de travail : Des quatre familles de dangers persistants : Des quatre familles de dangers persistants : Des quatre familles de dangers persistants : Des quatre familles de dangers pour exemples de situations d'accident de travail : Des quatre familles de dangers persistants : Des quatre familles de dangers pour exemples de situations d'accident de travail : Des quatre familles de dangers pour exemples de situations d'accident de travail : Des quatre familles de dangers pour exemples de situations d'accident de travail : Des quatre familles de carrier de lien entre le Plan d'Actions prévention (avant l'accident) abordera à cette étape de la formation quatre familles de carrier de l'entre de l'entre de l'entre de l'entre de l'entre de l
- Sociétés - FR-Alert Les consignes en cas d'alerte aux populations. Les alertes particulières : aménagements hydrauliques. Les quatre familles de dangers persistants et repérer les personnes qui pourraient y être exposées - Sociétés - FR-Alert https://www.gouvernement. fr/risques https://www.fr-alert.gouv.fr/ Plaquettes risques industriels diffusées dans les zones à risques. Site « Epicéa » pour exemples de situations d'accident de travail : http://www.inrs.fr/publications / bdd/epicea.html https://www.gouvernement. fr/risques https://www.fr-alert.gouv.fr/ Plaquettes risques industriels diffusées dans les zones à risques. Le formateur fera le lien entre le Plan d'Actions Prévention (avant l'accident) abordera à cette étape de la formation une situation d'accident de travail avec un
Les consignes en cas d'alerte aux populations. ▶ Les alertes particulières : aménagements hydrauliques. ▶ Plaquettes risques industriels diffusées dans les zones à risques. ▶ Plaquettes risques industriels diffusées dans les zones à risques. ▶ Les quatre familles de dangers persistants et repérer les personnes qui pourraient y être exposées ▶ Les quatre familles de dangers persistants :
Les consignes en cas d'alerte aux populations. ▶ Les alertes particulières : aménagements hydrauliques. ▶ Plaquettes risques industriels diffusées dans les zones à risques. ▶ Les quatre familles de dangers persistants et repérer les personnes qui pourraient y être exposées ▶ Les quatre familles de dangers persistants : ■ Le formateur fera le lien entre le Plan d'Actions Prévention (avant l'accident) abordera à cette étape de la formation une situation d'accident de travail avec un
 ▶ Les consignes en cas d'alerte aux populations. ▶ Les alertes particulières : aménagements hydrauliques. ▶ Plaquettes risques industriels diffusées dans les zones à risques. ▶ 2.2. Identifier les dangers persistants et repérer les personnes qui pourraient y être exposées ▶ Les quatre familles de dangers persistants : ▶ Site « Epicéa » pour exemples de situations d'accident de travail : http://www.inrs.fr/publications / bdd/epicea.html ▶ Le formateur fera le lien entre le Plan d'Actions Prévention (avant l'accident) abordera à cette étape de la formation une situation d'accident de travail avec un
aux populations. ▶ Les alertes particulières : aménagements hydrauliques. ▶ Plaquettes risques industriels diffusées dans les zones à risques. ▶ Les quatre familles de dangers persistants et repérer les personnes qui pourraient y être exposées ▶ Les quatre familles de dangers persistants : ▶ Site « Epicéa » pour exemples de situations d'accident de travail : http://www.inrs.fr/publications /bdd/epicea.html ↑ danger électrique, danger thermique ou
Les alertes particulières : aménagements hydrauliques. ▶ Plaquettes risques industriels diffusées dans les zones à risques. ▶ Les quatre familles de dangers persistants et repérer les personnes qui pourraient y être exposées ▶ Les quatre familles de danger mécanique, danger mécanique, danger électrique, danger thermique ou ▶ Site « Epicéa » pour exemples de situations d'accident de travail : http://www.inrs.fr/publications /bdd/epicea.html ▶ Le formateur fera le lien entre le Plan d'Actions Prévention (avant l'accident) abordera à cette étape de la formation une situation d'accident de travail avec un
 ▶ Les alertes particulières : aménagements hydrauliques. ▶ Plaquettes risques industriels diffusées dans les zones à risques. ▶ 2.2. Identifier les dangers persistants et repérer les personnes qui pourraient y être exposées ▶ Les quatre familles de dangers persistants : ▶ Site « Epicéa » pour exemples de situations d'accident de travail : http://www.inrs.fr/publications / bdd/epicea.html ▶ Le formateur fera le lien exemples de situations entre le Plan d'Actions Prévention (avant l'accident) abordera à cette étape de la formation une situation d'accident de travail avec un
aménagements hydrauliques. ▶ Plaquettes risques industriels diffusées dans les zones à risques. ▶ 2.2. Identifier les dangers persistants et repérer les personnes qui pourraient y être exposées ■ Les quatre familles de dangers persistants : ■ Site « Epicéa » pour exemples de situations d'accident de travail : ■ Le formateur fera le lien entre le Plan d'Actions Prévention (avant l'accident) abordera à cette étape de la formation une situation d'accident de travail avec un
diffusées dans les zones à risques. ▶ 2.2. Identifier les dangers persistants et repérer les personnes qui pourraient y être exposées ▶ Les quatre familles de dangers persistants : ▶ Site « Epicéa » pour exemples de situations d'accident de travail : ▶ Le formateur fera le lien entre le Plan d'Actions Prévention (avant l'accident) abordera à cette étape de la formation une situation d'accident de travail avec un
risques. ▶ 2.2. Identifier les dangers persistants et repérer les personnes qui pourraient y être exposées ▶ Les quatre familles de dangers persistants : ▶ Site « Epicéa » pour exemples de situations d'accident de travail : ▶ Site « Epicéa » pour entre le Plan d'Actions prévention (avant l'accident) abordera à cette étape de la formation une situation d'accident de travail avec un
▶ 2.2. Identifier les dangers persistants et repérer les personnes qui pourraient y être exposées ▶ Les quatre familles de dangers persistants : ▶ Site « Epicéa » pour exemples de situations d'accident de travail : ▶ Le formateur fera le lien entre le Plan d'Actions Prévention (avant l'accident) abordera à cette étape de la formation une situation d'accident de travail avec un
persistants et repérer les personnes qui pourraient y être exposées - danger mécanique, - danger électrique, - danger thermique ou danger spersistants : exemples de situations d'accident de travail : http://www.inrs.fr/publications /bdd/epicea.html entre le Plan d'Actions Prévention (avant l'accident) abordera à cette étape de la formation une situation d'accident de travail avec un
personnes qui pourraient y être exposées - danger mécanique, - danger électrique, - danger thermique ou d'accident de travail : http://www.inrs.fr/publications /bdd/epicea.html Prévention (avant l'accident) abordera à cette étape de la formation une situation d'accident de travail avec un
être exposées - danger mécanique, - danger électrique, - danger thermique ou http://www.inrs.fr/publications/bdd/epicea.html formation une situation d'accident de travail avec un
- danger thermique ou d'accident de travail avec un
- danger thermique ou d'accident de travail avec un
- danger dû à une ou des personnes ayant subi
atmosphère toxique ou ▶ Plan d'Intervention. dommage.
irrespirable.
▶ Le formateur évoquera le f
que même une fois l'accident
accompli, le danger peut
persister (phase d'analyse).
No and for the control of the contro
▶ Il est fortement conseillé q
les situations présentées soie
en lien avec les activités de
l'entreprise ou les spécificités du métier.
du metier.
▶ Les situations d'accident d
travail présentées doivent
correspondre aux 4 familles of
danger.
► Les notions de situations
dangereuses. d'apparition du dommage. précédentes, l'apprenant doi
pouvoir associer aux dangers
► Plan d'Actions Prévention. repérés les personnes
exposées.

DOMAINE DE COMPETENCES 1 : Intervenir face à une situation d'accident du travail

2. Protéger de façon adaptée

Compétences visées ▶ 2.3. Supprimer ou isoler le danger persistant, ou soustraire la victime au danger persistant sans s'exposer soimême Les 3 types d'actions possibles pour mettre en œuvre une protection adaptée : supprimer, isoler, soustraire. ▶ Supprimer le danger - Les matériels et moyens adaptés en adéquation avec les dangers de son secteur d'activité pour permettre une	Préconisations / commentaires ▶ Le formateur apportera des exemples adaptés pour les trois types d'action sur des situations d'accident. ▶ Selon les exemples apportés, l'apprenant doit pouvoir apprécier son aptitude à mettre en œuvre tel ou tel matériel ou reconnaître s'il doit faire appel à une personne compétente
- Les matériels et moyens adaptés en adéquation avec les dangers de son secteur d'activité pour permettre une	l'apprenant doit pouvoir apprécier son aptitude à mettre en œuvre tel ou tel matériel ou reconnaître s'il doit faire appel
suppression efficace, - Les personnes ayant l'aptitude à la mise en œuvre de ces moyens et/ou matériels.	(habilitation électrique, équipier première intervention).
► Isoler le danger - Les moyens ou les actions à mettre en œuvre lorsque la suppression immédiate et permanente n'est pas possible.	► Insister sur l'importance d'empêcher l'accès à une zone dangereuse (fermeture des accès, consignes, barrière humaine, balisage, évacuation).
 ▶ Soustraire la victime au danger Conditions de réalisation d'un dégagement d'urgence, Quelques exemples de dégagement d'urgence, Les matériels présents dans l'entreprise pour les dégagements d'urgence et les modalités d'utilisation. 	 ▶ Amener l'apprenant à appréhender les situations d'accident dans lesquelles il peut ou non soustraire la victime au danger. ▶ Amener l'apprenant à déterminer s'il peut mettre en œuvre des matériels de protection ou s'il doit faire appel à une personne compétente (formée à l'utilisation d'un Appareil Respiratoire Isolant, d'une perche à corps).

DOMAINE DE COMPETENCES 1 : Intervenir face à une situation d'accident du travail

3. Examiner la victime

Compétences visées	Contenus indicatifs	Ressources / outils mobilisés	Préconisations / commentaires
▶ 3.1. Rechercher, suivant un	► Les signes indiquant que la	► Plan d'intervention SST.	► Le formateur respectera
ordre déterminé, la présence	vie de la victime est menacée.		l'ordre des gestes dans sa
d'un (ou plusieurs) des signes		▶ Guide des données	démonstration.
indiquant que la vie de la	► Ordre de recherche de ces	techniques et conduites à tenir.	
victime est immédiatement	signes :		
menacée			
	- Saignements abondants :		► Indiquer que la recherche
	recherche visuelle,		visuelle peut se faire en
	palpation ,		écartant les vêtements si les
	<u></u>		circonstances de l'accident
	- Obstruction grave		laissent supposer la présence
	<mark>complète</mark> ,		d'un saignement caché.
	- Réponse ou réaction,		► La palpation pour rechercher
			un saignement abondant n'est
	- Respiration.		pas systématique. Toutefois
			elle doit faire obligatoirement
	► Technique de retournement		l'objet d'un apprentissage par
	d'une victime sur le ventre.		l'apprenant avec les autres
			gestes d'un examen.
3.2. Reconnaître les autres	► La victime peut se plaindre		► Préciser que dans l'examen
signes affectant la victime	de malaise, de brûlures, d'une		de la victime, certains signes
	douleur empêchant certains		peuvent indiquer que la vie de
	mouvements ou d'une plaie qui		celle-ci n'est pas
	ne saigne pas abondamment		immédiatement menacée.
▶ 3.3. Prioriser les actions à	► Dans le cas où il y a		► La justification des priorités
réaliser en fonction des signes	manifestations de plusieurs		est faite en associant au(x)
décelés et du résultat à	signes, définir l'ordre de		signe(s) décelé(s) le(s)
atteindre	priorité des actions de		résultat(s) à atteindre.
	recherche.		
			► Insister sur le fait que
			l'identification du résultat à
			atteindre conditionne le geste
			de secours à mettre en œuvre.
			L'action de recherche est un
			enchaînement de techniques
			ordonnées.

DOMAINE DE COMPETENCES 1 : Être capable d'intervenir face à une situation d'accident du travail

4. Garantir une alerte favorisant l'arrivée de secours adaptés au plus près de la victime

Compétences visées	Contenus indicatifs	Ressources / outils mobilisés	Préconisations / commentaires
► 4.1. Définir les différents éléments du message d'alerte	 ▶ Les différents éléments du message d'alerte : identité et n° tel, lieu précis, nature de l'accident l'évènement, nombre de victimes, 	 ▶ Guide des données techniques et conduites à tenir. ▶ Plan d'Intervention. ▶ Livret / Affiche relatif à l'organisation des secours 	► Lister, par exemple sur un tableau, les différents éléments d'un message d'alerte, adapté à l'organisation des secours dans l'entreprise. Les éléments du message
	état de la(des) victime(s),actions déjà entreprises.	internes dans l'entreprise. ▶ Code du travail (art. L4121-	devront être rappelés régulièrement au cours de la formation.
▶ 4.2. Identifier qui alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise	► Les consignes liées à l'organisation des secours dans l'entreprise avec les personnes à alerter.	1): L'employeur prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs.	► Contacter en amont l'entreprise pour obtenir les informations relatives à l'organisation des secours (notamment dans le cas des formations intra-entreprise)
	► Les numéros d'appels d'urgence dans l'entreprise.		► Insister sur le respect des consignes internes à l'entreprise (exemple : faire aviser la hiérarchie) .
	► Les numéros des secours publics (15, 18, 112, 114).		► Le formateur doit justifier le choix et l'intérêt des numéros des secours publics.
			► Importance de souligner au stagiaire qu'il ne doit pas raccrocher le premier, de manière à répondre à toutes les questions posées par les secours (internes ou publics).
	 ▶ Favoriser l'accueil et l'acheminement des secours au plus près de la victime. ▶ Les matériels (ex : trousse de secours, DAE, etc.) et locaux à disposition (infirmerie, salle de repos). 	▶ Plan de l'entreprise ou de chantier avec les voies d'accès pompiers et circulation interne.	➤ Organiser des visites dans l'entreprise pour visualiser une situation d'accueil des secours (situation des accès, présence d'obstacles).
▶ 4.3. Faire alerter par la personne la plus apte ou alerter soi-même	► Les critères de choix de la personne à qui confier la mission d'alerter.	► Fiche consignes d'alerte de l'entreprise.	Pour permettre une évaluation de cette compétence, le formateur doit élaborer des simulations sans et avec témoins dont les rôles/fonctions sont bien définis.
			► Apporter des précisions complémentaires sur « quand alerter » lorsque le secouriste est seul lors de l'apprentissage des gestes techniques.

DOMAINE DE COMPETENCES 1 : Intervenir face à une situation d'accident du travail

5. Secourir la victime de manière appropriée

Compétences visées	Contenus indicatifs	Ressources / outils mobilisés	Préconisations / commentaires
▶ 5.1. Choisir à l'issue de	► Le résultat à atteindre	► Plan d'Intervention.	▶ Une détresse = une action à
l'examen l'action ou les	conditionne les actions de		mettre en œuvre avec un geste
actions à effectuer	secours à mettre en œuvre	▶ Guide des données	ou une série de gestes.
	► Examen > résultat à	techniques et conduites à tenir.	
	atteindre > action de secours		► Présenter ou faire découvrir
	(exemple : saignement	► Matériels divers pour mises	les résultats à atteindre en
	abondant > arrêter le	en situation.	fonction des signes identifiés
	saignement > compression		lors de l'examen.
	directe manuelle)	► Fiche Outil Règlementation	
► 5.2. Réaliser l'action ou les	➤ Démonstration de la	n°1 – La trousse de secours	► Le formateur vérifiera la
actions choisie(s) en	conduite à tenir avec les		pertinence de la conduite à
respectant la conduite à tenir	techniques préconisées :		tenir par rapport aux éléments
indiquée dans le guide des	- Quoi faire ?		constatés lors de l'examen de
données techniques	- Pourquoi le faire ?		la(les) victime(s).
	- Comment le faire ?		
▶ 5.3. Surveiller, jusqu'à la	Contrôle de l'efficacité du		► Le formateur doit veiller à ne
prise en charge de la victime	geste de secours.		présenter qu'une détresse à la
par les secours spécialisés,	N Décres de la vier de la Vétat		fois.
l'amélioration ou l'aggravation	► Réexamen éventuel de l'état de la victime afin de définir la		N L'annyanant mattra an
de son état et adapter sa conduite si besoin	ou les actions à mettre en		► L'apprenant mettra en pratique l'intégralité des gestes
conduite si besoin	œuvre.		de secours de la conduite à
	œuvie.		tenir.
	► Mise en œuvre immédiate		term.
	de la conduite à tenir adaptée		▶ Le formateur mettra en
	au nouvel état détecté.		place des simulations
	ad nouver clar detecte.		d'accident permettant
			d'évaluer successivement
			chaque thématique de
			« secourir » avant d'en
			présenter une nouvelle.
			► L'apprenant devra effectuer
			la succession des gestes qui
			constituent l'action choisie de
			manière à atteindre le résultat
			visé.

DOMAINE DE COMPETENCES 2 : Contribuer à la prévention des risques professionnels dans l'entreprise

6. Situer son rôle de SST dans l'organisation de la prévention de l'entreprise

Compétences visées	Contenus indicatifs	Ressources / outils mobilisés	Préconisations / commentaires
► 6.1. S'approprier les enjeux	Les notions de base en	► Plan d'Actions Prévention.	► Dans cette rubrique, le
de la prévention pour en situer	matière de prévention		formateur abordera les notions
l'importance dans son	- Définition,	► Glossaire SST.	liées au fait que le SST
entreprise	- Les AT/MP :		contribue à la prévention des
·	 Définition et 	► Articles L411-1 et L411-2 du	risques professionnels dans
	importance,	Code de la sécurité sociale	l'entreprise, dont le cadre légal
	 Les enjeux humains, 	(accident de travail et de	est notamment fixé par le code
	socio-économiques et	trajet).	du travail :
	juridiques.		- Obligations de
	 Les principes généraux de 	► Article L461-1 du Code la	l'employeur : art. L4121-1
	prévention.	sécurité sociale (maladie	et L4121-2,
		professionnelle).	 Obligations des
			travailleurs : art. L4122-1.
		➤ Statistiques nationales :	
		http://www.risquesprofessionn	► Le formateur présentera les
		els.ameli.fr/	statistiques AT et MP connues
			dans l'entreprise et pourra les
		► Statistiques régionales	comparer avec les statistiques
		(Carsat/Cramif/CGSS)	nationales / régionales.
		Ctatistiques entrancies	
b 6.2 So positionnos commo	► Le Sauveteur Secouriste du	▶ Statistiques entreprise.▶ Plan d'Actions Prévention.	N Contactor idéalament en
► 6.2. Se positionner comme un des acteurs de la	Travail acteur de la prévention	Plan d Actions Prevention.	Contacter, idéalement en
prévention dans son	Travali acteur de la prevention	► Fiche Outil prévention n°3 –	amont, l'entreprise pour obtenir des informations
entreprise	- Le rôle du SST dans la	Le PAP.	relatives à l'organisation de la
entreprise	prévention (avant,	Le rar.	prévention (notamment dans le
	pendant et après un AT)	► Fiche Outil prévention n°2 –	cas des formations intra-
	periodine et apres airrir,	Les services prévention.	entreprise).
	- Articulation de son action		
	avec les autres acteurs de	► ED6141 : Santé et sécurité au	► Le formateur listera les
	prévention :	travail : qui fait quoi ?	documents obligatoires dans
	 Les acteurs de 		l'entreprise (document unique,
	prévention internes	► ED110 : Qui interroger, qui	plan d'actions, registres) et
	(CSE, CSSCT, service	avertir en prévention des	précisera succinctement leur
	de prévention et de	risques professionnels.	intérêt en prévention et en
	santé au travail,		quoi le SST peut contribuer à
	infirmier(-ère) du	▶ Organigramme de	leur alimentation.
	travail) et externes	l'entreprise.	
	(Carsat, IPRP),		► Répertorier également les
	 Leurs rôles et 		outils/moyens possibles pour le
	missions (organiser la		SST.
	prévention, évaluer		
	et prévenir les		
	risques, le document		
	unique, le plan		
	d'actions…).		
	Manage 24 11 11 11 11 11		
	- Moyens et limites d'action		
	du SST (compétences,		
	autonomie)		

DOMAINE DE COMPETENCES 2 : Contribuer à la prévention des risques professionnels dans l'entreprise

7. Caractériser des risques professionnels dans une situation de travail

Compétences visées	Contenus indicatifs	Ressources / outils mobilisés	Préconisations / commentaires
▶ 7.1. Repérer des dangers et	► Observation et analyse de	► Fiche Outil prévention n°1 -	► Présenter des outils
informer les personnes qui	1er niveau − ITAMaMi/OTH <mark>U</mark>	ITAMaMi.	d'observation et d'analyse
pourraient y être exposées		.	globale de situation de travail
	► Mobilisation de la notion de	► Plan d'Actions Prévention.	utilisée dans le cadre d'une
	situation dangereuse, sur des situations de travail	► Fiche Outil prévention n°3 –	démarche de prévention (ITAMaMi, OTH <mark>U</mark>).
	dangereuses présentées par le	Le PAP.	(ITAIVIAIVII, OTTI o).
	formateur.	LC 17W.	► Le formateur présentera
		► Photos de situation de	diverses situations dangereuses
	- identification du danger,	travail.	en lien avec l'activité de
	- repérage de la(des)		l'entreprise.
	personne(s)exposée(s),	► Planches Tutoprev' Accueil :	
	- explicitation de la	http://www.inrs.fr/demarche/n	➤ Situations de travail
	situation dangereuse.	ouveaux-	crédibles avec des dangers et
	Notice de demandament	embauches/demarche-	des personnes exposées afin de
	Notion de danger grave et imminent.	<u>TutoPrev.html</u>	travailler puis d'évaluer cette compétence.
	illillillerit.	► Glossaire du formateur SST	competence.
		Polossaire da formateur 551.	► Le formateur expliquera le
		► Dossier INRS évaluation des	droit de retrait et le devoir
		risques professionnels :	d'alerte d'une personne
		http://www.inrs.fr/demarche/e	exposée à un danger grave et
		valuation-risques-	imminent.
		professionnels/ce-qu-il-faut-	
		<u>retenir.html</u>	
		► Code du travail art. L4131-1.	
▶ 7.2. Déterminer des risques	► Mobilisation des concepts :	► Plan d'Actions Prévention.	► Le formateur systématisera à
et leurs dommages potentiels	- de risque,	P Hair a Actions i revention.	partir de situations
l comment of the comment	- d'évènement déclencheur,	► Fiche Outil prévention n°3 –	dangereuses les notions de
	- de dommage(s)	Le PAP.	risque et d'évènement
	potentiel(s).		déclencheur pouvant conduire
			à un dommage potentiel.
			N L'appropant deurs décrire
			L'apprenant devra décrire l'enchainement des
			circonstances qui pourraient
			conduire à une atteinte à la
			santé.

DOMAINE DE COMPETENCES 2 : Contribuer à la prévention des risques professionnels dans l'entreprise

8. Participer à la maîtrise des risques professionnels par des actions de prévention

Compétences visées	Contenus indicatifs	Ressources / outils mobilisés	Préconisations / commentaires
▶ 8.1. Supprimer ou à défaut	► Les actions de prévention	► Plan d'Actions Prévention.	► Le formateur doit amener
réduire les risques sur lesquels	permettant :		l'apprenant à lister les actions
il est possible d'agir		► Fiche Outil prévention n°3 –	possibles du SST en l'absence
directement	- de supprimer le danger	Le PAP.	de situation d'accident dans
	pour supprimer le risque,		l'entreprise.
	- de réduire le risque en cas	→ Glossaire SST.	
	de persistance du danger.		► Le formateur présentera des
	► Les moyens de protection	► ED 6037 : Agir avec	exemples d'actions de
	nécessaires en cas de mesures	prévention.	prévention dans des situations
	de prévention insuffisantes :		de travail en s'appuyant sur les
		Code du Travail art. L4121-2 :	9 Principes Généraux de
	 protection collective, 	9 principes généraux de	Prévention que l'employeur est
	- protection individuelle.	prévention.	tenu de respecter :
	► Les formations et les	► ED 6077 : Les équipements	- Supprimer (PGP 1);
	informations vers les salariés	de protection individuelle –	- Réduire les situations
		Règles d'utilisation.	dangereuses (PGP 2 à 7)
			ou y contribuer ;
		► Dossier INRS protection	- Consignes, formation,
		collective :	information (PGP 8 et 9).
		http://www.inrs.fr/demarche/p	
		rotection-collective/ce-qu-il-	► Le formateur s'attachera à
		faut-retenir.html	faire comprendre l'importance
			de la hiérarchisation des
		► Dossier INRS protection	actions de prévention : de la +
		individuelle :	efficace à la - efficace.
		http://www.inrs.fr/demarche/p	
		rotection-individuelle/ce-qu-il-	
		faut-retenir.html	
▶ 8.2. Transmettre aux	► Les acteurs internes de la	► Plan d'Actions Prévention.	► Importance du rôle du SST
personnes en charge de la	prévention (CSE, CSSCT, service		en lien avec les autres acteurs
prévention les éléments liés à	de <mark>prévention et de</mark> santé au	► Fiche Outil prévention n°3 –	(préventeur, CSE).
toute situation dangereuse	travail, infirmier(-ère) du	Le PAP.	
repérée	travail).		► Lister les outils éventuels
		Exemple de fiche de	existants dans l'entreprise à
	► Les éléments à transmettre	situation dangereuse.	destination des SST pour
	et le compte rendu des actions		signaler les situations
	mises en œuvre.		dangereuses (fiche de
			remontée d'information,
			registres).

DOMAINE DE COMPETENCES 2 : Contribuer à la prévention des risques professionnels dans l'entreprise

8. Participer à la maîtrise des risques professionnels par des actions de prévention

Compétences visées	Contenus indicatifs	Ressources / outils mobilisés	Préconisations / commentaires
Compétences visées > 8.3. Proposer, si possible, des pistes d'amélioration	Contenus indicatifs ➤ Actions possibles du SST: - Propositions d'action de prévention (s'appuyant si possible sur les PGP, en termes d'efficacité), - Participation, le cas échéant, à la mise en place d'actions de prévention, - Identification des situations sur lesquelles il peut agir en fonction du contexte de l'entreprise.	Ressources / outils mobilisés Code du Travail art. L4121-2: 9 principes généraux de prévention. Exemple de fiche de situation dangereuse.	 ▶ Le formateur présentera des exemples d'actions de protection dans des situations de travail. ▶ Le formateur sollicitera les apprenants pour qu'ils donnent des exemples de leurs entreprises. ▶ Le formateur précisera les limites possibles du champ
	, ,		· ·
			► Le formateur présentera des actions simples que peut mettre en place le SST pour supprimer ou réduire les risques.

Proposition d'organisation de la formation SST



Proposition d'organisation de la formation SST

Le formateur s'attachera à mettre en valeur dans sa formation la double compétence du SST : contribuer à la prévention des risques dans l'entreprise et intervenir face à une situation d'accident du travail.

Les conditions de validation de l'apprenant devront être exposées en début de session lors de la présentation de l'organisation de la formation.

Cette dernière pourra être organisée en journée ou demi-journées non consécutives, en adéquation avec le document de référence (durée totale minimale d'une session à respecter).

L'articulation des horaires et durées des demi-journées est laissée libre, afin de tenir compte des horaires de travail de l'entreprise.

Le formateur prendra connaissance autant que possible de l'organisation et des activités de l'entreprise afin de contextualiser la formation. Il adaptera sa pédagogie au public formé.

Afin de s'assurer de l'acquisition des connaissances et des compétences des stagiaires, le formateur organisera à l'issue de chaque séquence une évaluation formative. Elle lui permettra de recadrer, reformuler, gérer le groupe et le temps de formation, lui permettant ainsi d'avancer dans la progression des apprentissages.

Elle peut revêtir des formes diverses (QCM, étude de cas, mise en situation, interrogation orale, ...), laissées au libre choix du formateur qui adoptera la forme appropriée à l'objectif pédagogique de la séquence visée. Les résultats des évaluations formatives mises en place par le formateur devront être consignés dans un document récapitulatif, par exemple sous forme d'une grille ou d'une fiche de suivi, d'un relevé de remarques, de « notes », ...

À l'issue de chaque situation d'accident simulé, le formateur demandera à l'apprenant de proposer un moyen de prévention pour éviter que l'accident ne se reproduise et à qui il ferait remonter l'information.

Afin de garantir une progression dans les apprentissages et la consolidation des acquis, les compétences du référentiel doivent être abordées selon une **articulation pédagogique cohérente** et **des durées adaptées**.

La proposition de découpage par demi-journées ci-dessous est donnée à titre indicatif. Il est possible de proposer une autre organisation dans la mesure où la stratégie pédagogique est cohérente et justifiée.

Proposition d'organisation de la formation « Devenir Sauveteur Secouriste du Travail »							
▶ 1 ^{ère} demi-journée	▶ 2 ^{ème} demi-journée						
 Présentation de la formation et de son organisation Le Sauveteur Secouriste du Travail Les notions de base en prévention des risques professionnels La prévention des risques professionnels dans 	 Les actions : « protéger », « examiner », « faire alerter/alerter », « secourir » 						
l'entreprise/établissement							
▶ 3 ^{ème} demi-journée	▶ 4 ^{ème} demi-journée						
- Les actions « secourir » (suite)	Les actions « secourir » (suite et fin)Épreuves certificativesBilan de la formation						

Proposition d'organisation de la formation MAC SST

Proposition d'organisation de la formation « Maintien et actualisation des compétences du SST »

▶ 1^{ère} demi-journée

- Présentation de la formation et de son organisation
- Retour d'expériences sur les actions menées en prévention et/ou secours
- Actualisation des compétences du Sauveteur Secouriste du Travail

▶ 2^{ème} demi-journée

- Actualisation des compétences du Sauveteur Secouriste du Travail
- Épreuves certificatives
- Bilan de la formation

L'objectif du MAC est de s'assurer que le SST est toujours capable d'intervenir efficacement face à une situation d'accident du travail en portant secours à la(aux) victime(s) **ET** de contribuer à la prévention des risques professionnels dans le respect de l'organisation et des procédures spécifiques de l'entreprise.

Pour mener à bien le MAC, le formateur devra faire une évaluation des acquis des participants pour cibler les points à retravailler et faire le point sur les difficultés rencontrées par les SST exprimées lors du retour d'expérience.

Pour autant, il devra mettre en œuvre des situations pédagogiques qui permettront d'évaluer l'intégralité des compétences du référentiel de compétences et intégrer les évolutions éventuelles.



Remarque : les grilles de certification remplies restent la propriété de l'organisme de formation/entreprise (qui doit les conserver selon les conditions du document de référence) et ne sont pas remises aux stagiaires.

Certification SST: « Devenir Sauveteur Secouriste du Travail »

Les scénarios préparés par le formateur doivent être écrits à l'avance, contenir l'intégralité des éléments permettant d'obtenir les réponses attendues, l'organisation, le matériel, les moyens nécessaires et les consignes aux différents participants.

Il est demandé que les scénarios des épreuves certificatives diffèrent de ceux travaillés en évaluations formatives.

S'appuyant sur leur expérience de SST, le formateur construit un scénario :

- crédible (réaliste, en lien avec le monde de l'entreprise, non dangereux pour le candidat),
- adapté à l'objectif visé,
- si possible en relation avec l'activité du stagiaire et les risques du secteur d'activité de l'entreprise.

Il doit contenir:

- la situation dangereuse, l'évènement déclencheur, le dommage identifiable,
- ce que doit faire la victime, le(s) témoin(s), le matériel utilisé, le lieu de l'accident.

Le formateur devra prévoir, dès la conception de sa simulation d'accident, un scénario favorisant la proposition de mesures de prévention. Des outils comme ITAMaMi ou l'OTH peuvent être utilisés en fonction des moyens, de l'autonomie et des limites d'action du SST.

ÉPREUVE 1 : Lors d'une mise en situation d'accident du travail simulée (action / analyse), le candidat devra montrer sa capacité à mettre en œuvre l'intégralité des compétences lui permettant d'intervenir efficacement face à la situation proposée

L'épreuve certificative 1 ne doit pas avoir comme support un risque spécifique.

Compétence C2:

C2	Identifier les dangers persistants et repérer les personnes qui pourraient y être exposées	Repère le(s) danger(s) persistant(s) dans la situation d'accident simulée Repère la(les) personne(s) qui est(sont) exposée(s) au(x) danger(s) persistant(s) identifié(s)		Au moins l'indicateur incontournable acquis
	Supprimer ou isoler le danger persistant, ou soustraire la victime au danger persistant sans s'exposer soi-même	Assure ou fait assurer la suppression		
		Isole ou fait isoler le danger		L'un des indicateurs
		Soustrait ou fait soustraire la victime au danger		acquis

Repère le(s) danger(s) persistant(s) dans la situation d'accident simulée: cette première partie consiste à l'évaluation de l'analyse de la situation permettant d'assurer ou de faire assurer une des actions « protéger » dans le scénario d'accident simulé.

Compétence C3 :

СЗ	Rechercher, suivant un ordre déterminé, la présence d'un (ou plusieurs) des signes indiquant que	Recherche les signes indiquant que la vie de la victime est menacée		Au moins l'indicateur
	la vie de la victime est immédiatement menacée	Effectue l'examen dans l'ordre déterminé		incontournable acquis

L'objectif de cette évaluation est d'apprécier si le SST recherche les signes de détresse vitale et déduit de l'examen le résultat à atteindre qui détermine le geste de secours la conduite à tenir qu'il met en œuvre pour maintenir la victime en vie ou éviter une aggravation.

Il est également possible de demander au candidat de commenter la réalisation de l'examen en temps réel, pour justifier les actions qu'il mettra en œuvre : « voilà ce que j'observe, donc je vais faire ça... ».

Compétence C4:

	C4	Garantir une alerte favorisant	Transmet le message d'alerte permettant le déclenchement des secours adaptés		Au moins l'indicateur
	C4	l'arrivée de secours adaptés au plus près de la victime	Favorise l'arrivée des secours au plus près de la victime		incontournable acquis
22	<u>)</u>				

Transmet le message d'alerte permettant le déclenchement des secours adaptés: l'accent doit être mis sur l'absolue nécessité que l'émission et le contenu du message permettent bien à l'opérateur téléphonique de déclencher des secours adaptés. Le formateur joue là un rôle important en répondant systématiquement en qualité de récepteur du message (s'il manque un élément primordial dans le message, il orientera le questionnement comme le feraient les secours).

Compétence C5:

C5	Choisir à l'issue de l'examen l'action ou les actions à effectuer	Choisit l'action appropriée au résultat à atteindre		
	Réaliser l'action ou les actions choisie(s) en respectant la conduite à tenir indiquée dans le guide des données techniques	Utilise la (ou les) technique(s) préconisée(s)		Au moins les 2 indicateurs incontournables
	Surveiller, jusqu'à la prise en charge de la victime par les secours spécialisés, l'amélioration ou l'aggravation de son état et adapter sa conduite si besoin	Surveille la victime et agit en conséquence jusqu'à la prise en charge de celle-ci par les secours		acquis

Choisit l'action appropriée au résultat à atteindre : lors de l'action de secours mise en œuvre par le candidat, le formateur s'attachera à vérifier qu'il emploie le (ou les) geste(s) approprié(s) au résultat à atteindre. Il n'est pas exigé que les gestes de secours techniques soient effectués de manière « parfaite », ce qui prime est le résultat à atteindre.

Le formateur peut, à ce niveau ou en fin d'évaluation pour ne pas risquer de déstabiliser le candidat, interrompre l'épreuve si le candidat aggrave l'état de la victime ou pour corriger un geste mal effectué.

Les techniques préconisées sont celles figurant dans le guide des données techniques et conduites à tenir.

Surveille la victime et agit en conséquence jusqu'à la prise en charge de celle-ci par les secours : la surveillance est un élément essentiel dans la prise en charge de la victime dont l'état peut évoluer défavorablement.

Il est possible de demander au candidat de commenter les actions qu'il mettrait en œuvre en cas d'aggravation sans le jouer dans la situation d'accident simulée : « voilà ce que je surveille, donc je ferais ça... ».

Impérativement, le formateur SST, en questionnant le groupe, commente la scène en utilisant le Plan d'Intervention SST. Il rappelle les points clés du thème abordé, l'exactitude du déroulement des gestes techniques de la conduite à tenir et apporte des compléments d'informations.

ÉPREUVE 2:

Avec comme support la mise en situation de travail simulée de l'épreuve 1 et en utilisant le Plan d'Actions Prévention, le candidat devra répondre, lors d'un échange avec le formateur (en groupe ou en individuel), à un questionnement simple portant sur sa connaissance du cadre règlementaire de l'activité SST, et ses compétences en matière de prévention.

L'épreuve certificative 2 peut être réalisée sous différents formats :

- entretien direct (individuel) avec le formateur, cette solution permet d'évaluer tous les candidats sur les mêmes critères mais elle reste chronophage,
- en plénière, ce qui favorise l'expression du groupe et la mutualisation des différentes propositions des stagiaires. Cette seconde solution permet de partager les connaissances de chacun dans leurs domaines d'activités respectifs.

Ces deux solutions ont un impact différent sur le déroulé pédagogique en termes de temps, aussi il est important d'en tenir compte.

Compétence C1:

C1	Délimiter son champ d'intervention en matière de secours	Explique les limites de son intervention			L'indicateur acquis
----	--	--	--	--	------------------------

Pour valider l'acquisition de la compétence 1, le formateur pourra préparer une liste de questions couvrant le cadre juridique de l'intervention du SST.

Explique les limites de son intervention : il s'agit des limites de l'intervention en termes de temps, d'espace, de moyens...

Il est nécessaire d'avoir suffisamment de questions pour évaluer l'ensemble des participants si l'évaluation s'effectue en plénière.

24

Utilisation des grilles de certification

Compétence C6:

C6	Situer son rôle de SST dans l'organisation de la prévention de l'entreprise	Indique comment il peut contribuer concrètement à la prévention dans son entreprise			L'indicateur acquis
----	---	---	--	--	------------------------

Indique comment il peut contribuer concrètement à la prévention dans son entreprise : Le stagiaire devra indiquer l'articulation de son action avec les autres acteurs de prévention.

Compétence C7 :

С7	Caractériser des risques professionnels dans une situation de travail	À partir d'une situation dangereuse, détermine des risques et les autres dommages potentiels			L'indicateur acquis
----	---	--	--	--	------------------------

À partir d'une situation dangereuse, détermine des risques et les autres dommages potentiels : Le formateur s'appuiera sur la situation dangereuse identifiée lors de la situation d'accident simulée utilisée pour évaluer le stagiaire sur la compétence C5 (EC de secourir de manière appropriée).

Lors de cette mise en situation, le formateur aura détaillé, lors de la conception de son scénario, toutes les composantes du mécanisme d'apparition du dommage. En effet, pédagogiquement parlant, il est préférable de faire travailler le stagiaire sur la même situation d'accident de travail car cette démarche « à rebours » favorise, en partant du MAD (il y a eu dommage), un transfert de compétences du domaine secourir vers le domaine prévention. Pour cela le formateur réutilisera le Plan d'Actions Prévention en partant de la même situation de travail avant l'accident pour déterminer des risques et des dommages potentiels autres que celui retenu pour le scénario secours.

Le choix du thème abordé devra se rapporter au plus près des situations réelles rencontrées au sein de son entreprise.

Compétence C8:

		À partir de la situation dangereuse ayant engendré le dommage dans la situation précédemment simulée :		
C8	Participer à la maîtrise des risques professionnels par des actions de prévention	- supprime ou à défaut réduit les risques		Au moins l'indicateur incontournable acquis
		 propose, si possible, des pistes d'amélioration 		

À partir de la situation dangereuse ayant engendré le dommage dans la situation simulée de l'épreuve 1,

Supprime ou à défaut réduit les risques : Le formateur demandera de hiérarchiser la(les) actions de prévention réalisées de la + efficace à la - efficace (supprimer>réduire>former/informer), si possible en lien avec les 9 PGP.

Propose, si possible, des pistes d'amélioration : Le stagiaire devra proposer une mesure de prévention qui aurait permis l'évitement de l'accident. Les mesures de prévention proposées excluent donc les équipements de protection individuelle ainsi que les informations apportées aux salariés. Si le stagiaire propose une mesure de protection individuelle, le formateur l'amènera à proposer une autre action.

Dans la pratique pédagogique, le formateur évaluera le plus souvent les compétences 6, 7 et 8 lors d'un même échange.

Certification SST: « Maintien et actualisation des compétences du SST »

ÉPREUVE 1 : À partir d'une mise en situation d'accident du travail proposée par le formateur, le candidat devra montrer sa capacité à mettre en œuvre les compétences qui lui permettraient d'intervenir efficacement face à la situation proposée

Il a été choisi d'alléger l'épreuve certificative pour consacrer davantage de temps au face-à-face pédagogique et aux évaluations formatives associées. À tout moment, à partir de la phase « examen », le formateur pourra interrompre le stagiaire et lui demander de formuler oralement la suite de la conduite à tenir (choix de l'action en fonction du résultat à atteindre, personnes à alerter, contenu du message...).

On notera donc que, si un geste de secours est requis, le formateur pourra ne demander qu'une description du geste, sans pour autant lui demander de le réaliser. De la même manière, la surveillance pourra n'être qu'explicitée par le SST.

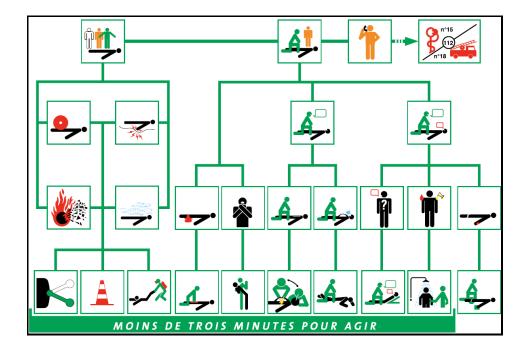
Toutefois, si le formateur estime que cela est nécessaire (au vu de ce qui s'est déroulé pendant la formation), le formateur pourra valider le candidat sur la base d'une action effectuée dans sa totalité, de la protection à l'arrivée des secours.

Ne pas faire faire systématiquement le geste technique au candidat lors de la certification ne signifie pas que les gestes ne doivent pas être travaillés pendant la session de formation et évalués en évaluation formative, autant que nécessaire (certains gestes techniques ou conduites à tenir simples peuvent être revus en collectif lors des MAC).

ÉPREUVE 2 : Le candidat répondra à un questionnement simple portant sur ses compétences en matière de prévention

Les scénarios doivent permettre au candidat de proposer des mesures de prévention autres que des EPI. Cette partie devra se limiter à 3 ou 4 questions simples.

La totalité de ces 2 épreuves ne devra pas excéder 1h pour 10 participants.



C'est un outil pédagogique destiné au dispositif de formation Sauvetage Secourisme du Travail.

Qui l'utilise et quand?

- ▶ Le formateur de formateurs SST lors de la formation de formateurs SST pour :
 - faire acquérir et maîtriser la gestion de cet outil pédagogique.
- ▶ Le formateur SST lors de la formation des SST pour :
 - présenter l'étendue de la formation SST et les différents points à acquérir ;
 - renforcer ses explications et les conduites à tenir ;
 - favoriser la mémorisation du participant à la formation.
- ▶ Le SST lors de la formation et au quotidien dans son entreprise pour :
 - visualiser l'action du Sauveteur Secouriste du Travail ;
 - se remémorer les actions de secours suite à la formation.

Comment le formateur peut-il l'utiliser?

Le Plan d'Intervention est complété au fur et à mesure de la formation et peut aussi être manipulé tout au long de celle-ci (rappel des acquis du formateur avec les participants, synthèse de mise en situation effectuée par le SST...).

Cependant, son articulation n'impose pas d'ordre des séquences dans la partie « secourir ».

Il peut être segmenté en différentes parties :

- pour représenter les grandes étapes de l'action du SST : « Protéger », « Examiner », « Faire Alerter »,
 « Secourir » ;
- pour représenter l'action du SST dans le temps avec la rencontre de problématiques et les pistes de solutions à envisager.

De quoi se compose-t-il?

Il se compose de **27 symboles**. 13 d'entre eux permettent de constater les problématiques, 10 autres de visualiser les pistes de solutions pour le SST et 4 de visualiser le déroulement dans le temps.

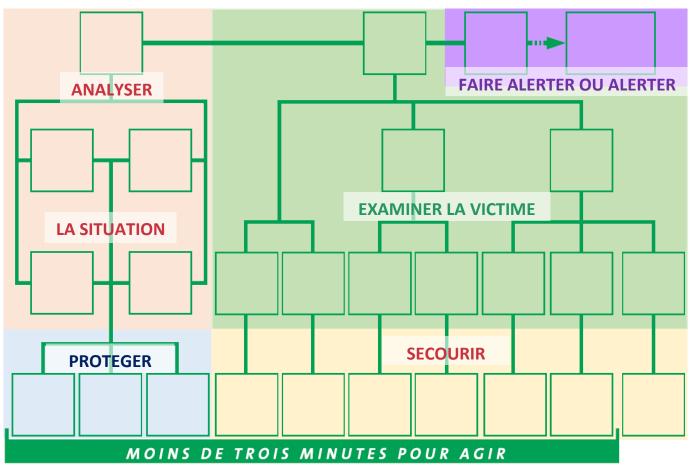
Un code couleur permet de définir les acteurs

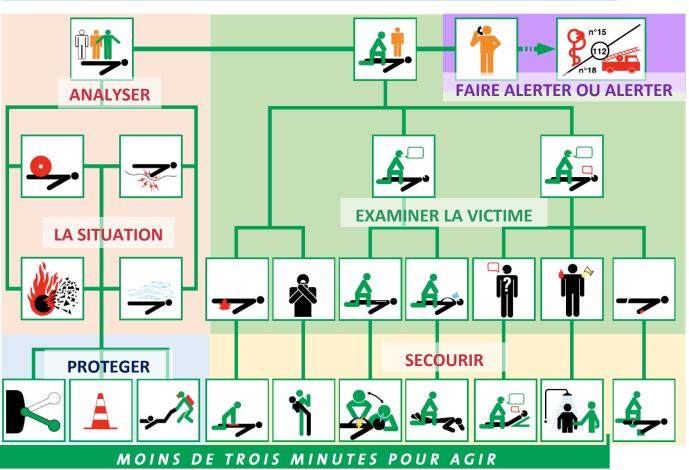
Vert : le SST

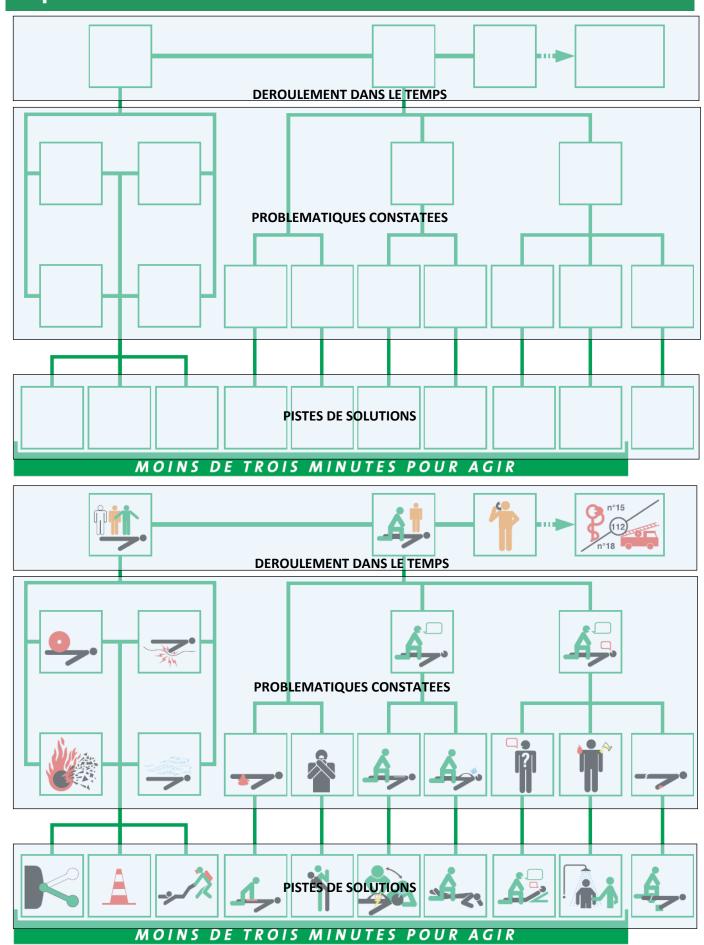
Orange : le témoin apte à passer l'alerte

- Blanc : autres personnes présentes sur l'accident

Noir : la victime







Symbolique des pictogrammes

ANALYSER LA SITUATION



Symbolise une situation d'accident constatée et l'action de protéger

La première action du SST est d'analyser la situation d'accident afin de déterminer et de reconnaitre les dangers persistants.



Symbolise un danger d'origine mécanique

Ce symbole concerne également le choc, les chutes de plain-pied ou de hauteur, les écrasements, coupures...



Symbolise un danger d'origine électrique



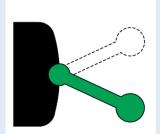
Symbolise un danger dû à une atmosphère toxique ou irrespirable



Symbolise un danger d'origine thermique ou pouvant provoquer un incendie ou une explosion

Symbolique des pictogrammes

PROTEGER



Symbolise l'action de supprimer le(s) danger(s) identifié(s) de façon permanente, sans aggraver l'état de la victime et sans risque pour le SST ou pour les tiers



Symbolise l'action d'isoler le(s) danger(s) de façon permanente et sans risque pour le SST ou pour les tiers

Cette action peut être exécutée à l'aide de personnes ou de matériels usuels de l'entreprise.



Symbolise l'action de soustraire la victime au(x) danger(s) identifié(s) sans risques pour le SST ou pour les tiers

La représentation sur le pictogramme d'un appareil respiratoire isolant symbolise pour le SST la possibilité d'utiliser un matériel de protection individuelle (s'il est formé et/ou habilité à son utilisation).

Symbolique des pictogrammes

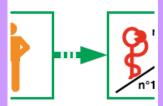
FAIRE ALERTER OU ALERTER



Symbolise l'action de faire alerter ou alerter.

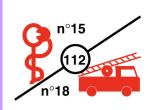
Elle peut être effectuée par un témoin apte ou par le SST.

Elle s'effectue après avoir constaté l'état de la victime, auprès des secours internes ou externes en fonction de l'organisation de secours de l'entreprise.



Symbolise le passage intermédiaire par l'organisation interne de l'entreprise

Lors de l'alerte, le témoin ou le SST n'aura pas obligatoirement de contact direct avec les secours extérieurs mais par exemple avec le service de prévention et de santé au travail, le PC sécurité... Suivant l'entreprise, des procédures et des moyens différents sont prévus en matière d'organisation des secours.



Symbolise les secours extérieurs

Symbolique des pictogrammes

EXAMINER LA VICTIME



Symbolise l'action d'examiner

Elle s'effectue suite à la protection de la zone dangereuse et/ou de la victime et son environnement.

Symbolise une victime qui saigne abondamment



Le saignement abondant peut se situer sur d'autres parties du corps que le membre inférieur.

Symbolise

Symbolise une victime qui s'étouffe



Bien que cela ne soit pas un signe d'une obstruction complète, l'attitude de porter les mains à la gorge est reste une représentation internationale de cette détresse.



Symbolise une victime qui ne parle pas et ne répond pas aux sollicitations



Symbolise une victime qui ne répond pas mais qui respire

Le pictogramme montre la cage thoracique qui se soulève et la présence du souffle.

Symbolique des pictogrammes

EXAMINER LA VICTIME



Symbolise une victime qui ne répond pas et ne respire pas

Le pictogramme montre la cage thoracique qui ne se soulève pas et le souffle n'est pas présent.



Symbolise une victime qui répond

La bulle de couleur rouge représente une victime qui se plaint.



Symbolise une victime qui se plaint de malaise

Le point d'interrogation représente des sensations pénibles et/ou des signes anormaux ressentis par la victime.



Symbolise une victime qui se plaint de brûlures

Le pictogramme représente sur une même victime les deux principales causes de brûlures :

- la flamme représente la brûlure thermique,
- le bécher (récipient gradué) représente la brûlure chimique.



Symbolise une victime qui présente deux états distincts sans caractère d'urgence

Elle se plaint d'une douleur empêchant certains mouvements et/ou elle se plaint d'une plaie qui ne saigne pas abondamment.

La plaie et le traumatisme peuvent se situer sur d'autres parties du corps que le membre supérieur et inférieur.

Ces deux thèmes peuvent être traités séparément.

Symbolique des pictogrammes

SECOURIR LA VICTIME



Symbolise l'action d'arrêt d'un saignement abondant

Le pictogramme représente toute action prévue en SST pour arrêter le saignement abondant (compression directe manuelle, pansement compressif...).



Symbolise l'action de désobstruction des voies aériennes

Le pictogramme représente toute action prévue en SST pour désobstruer une victime (tapes claques dans le dos, méthode de Heimlich).



Symbolise l'action de la réanimation cardio-pulmonaire

L'éclair jaune représente la défibrillation cardiaque. La flèche à double entrée représente l'alternance entre les compressions thoraciques et les insufflations.



Symbolise l'action de mise sur le côté

Le SST se tient à côté de la victime pour continuer la surveillance.



Symbolise l'action de mise au repos et de questionnement de la victime

Le pictogramme représente toute action prévue en SST pour mettre au repos (position allongée, assise ou toute autre position adoptée par la victime).

Symbolique des pictogrammes

SECOURIR LA VICTIME



Symbolise l'action d'arroser la brûlure

Le SST se tient à côté de la victime pour continuer la surveillance. Le pictogramme représente toute action prévue en SST pour arroser une brûlure (douche, point d'eau, compresses imprégnées de gel d'eau...).



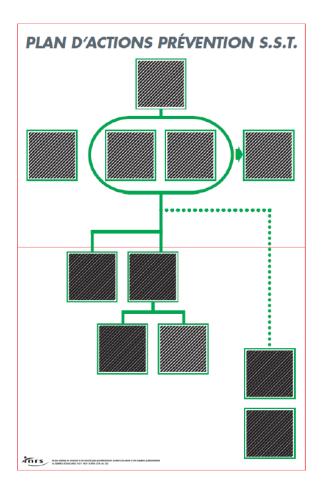
Symbolise l'action d'immobiliser et/ou de mettre en position d'attente et de prodiguer les soins adaptés à l'état de la victime

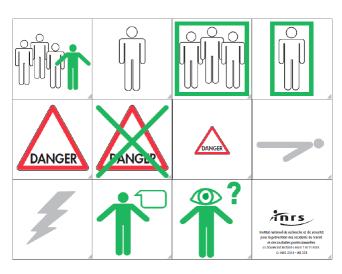
Le SST se tient à côté de la victime pour continuer la surveillance.

MOINS DE TROIS MINUTES POUR AGIR

Symbolise l'importance d'agir rapidement sur les urgences vitales.

Ce bandeau ne concerne pas les thèmes « la victime se plaint d'une douleur empêchant certains mouvements » et « la victime se plaint d'une plaie qui ne saigne pas abondamment ».





C'est un outil pédagogique destiné au dispositif de formation Sauvetage Secourisme du Travail.

Contexte d'utilisation / d'application

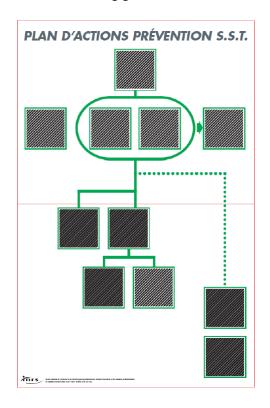
Le « Plan d'Actions Prévention » Sauveteur Secouriste du Travail (PAP SST) est un outil pédagogique composé d'un support pliable, sur lequel figure un logigramme, de 2 ventouses de fixation et de 11 pictogrammes aimantés. Il a été créé spécialement pour le dispositif de formation SST et est destiné à être utilisé uniquement dans ce cadre.

Il s'agit d'un outil adapté afin d'illustrer les compétences attendues d'un SST en matière de prévention (domaine de compétence 2). Il a vocation à être utilisé :

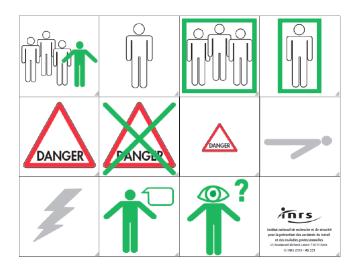
- **lors des formations de formateurs SST** par les formateurs de formateurs afin de faire acquérir aux stagiaires la maîtrise de l'utilisation de cet outil,
- **lors des formations de SST** par les formateurs pour favoriser la compréhension et la mémorisation des participants sur :
 - o les notions de base en matière de prévention,
 - o leur rôle en matière de prévention, en insistant sur la nécessaire remontée d'informations,
 - o la recherche de solutions en privilégiant la prévention.

Présentation de l'outil

Le logigramme



Les 11 pictogrammes



Signification des 11 pictogrammes et éléments de contenu



Symbolise la prévention des risques professionnels dans l'entreprise

La **prévention** est l'ensemble des dispositions à mettre en œuvre pour préserver la santé et la sécurité des salariés et améliorer les conditions de travail.

Le **risque** est caractérisé par deux composantes :

- la probabilité de la survenance d'un dommage (liée à la fréquence d'exposition et/ou la durée d'exposition au danger et à la probabilité de survenance de l'événement déclencheur),
- la gravité du dommage potentiel.

La mise en œuvre d'actions de prévention permet de répondre aux enjeux humains, juridiques et économiques.



Symbolise l'observation et l'analyse de 1er niveau

Le SST, qui connaît l'activité de l'entreprise, ses risques et les mesures de prévention existantes :

- observe des situations de travail selon une approche globale (I.T.A.Ma.Mi,
 ...)
- réalise une 1^{ère} analyse des situations de travail pour en repérer les situations dangereuses éventuelles



Symbolisent la situation dangereuse

Situation dans laquelle un **individu** ou plusieurs sont exposés à un ou plusieurs dangers.

Le danger est ce qui fait mal ou peut faire mal.



Symbolise l'événement déclencheur éventuel

Évènement **susceptible** de se produire qui va transformer le risque en accident et causer un **dommage** pour la santé.

Le pictogramme est grisé pour matérialiser l'éventualité de l'événement déclencheur.



Symbolise le dommage potentiel

Atteinte à la santé qui **pourrait** survenir (par opposition au plan d'intervention SST où le dommage est déjà présent).

Le pictogramme est grisé pour matérialiser la potentialité du dommage.

Signification des 11 pictogrammes et éléments de contenu



Symbolise la remontée d'informations

Le SST **informe** les personnes en situation de danger et fait remonter à celles en charge de la prévention des risques les dangers repérés. La remontée d'informations doit se faire à tous les niveaux du PAP. Elle englobe la proposition de pistes d'amélioration identifiées suite à l'analyse réalisée.



Symbolise la suppression du danger repéré

Le SST contribue à la **suppression du danger (et donc du risque)** dans une situation de travail dangereuse. C'est la solution à privilégier en 1^{er} lieu.



Symbolise le danger persistant dans la situation de travail

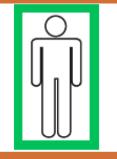
Si le danger ne peut pas être supprimé, le SST propose des actions de prévention qui contribuent à réduire le risque en agissant sur la situation de travail dangereuse ou l'événement déclencheur.



Symbolise la protection collective

Les mesures de protection collective sont mises en place **lorsque les mesures de** prévention portant sur l'élimination ou la réduction du risque ne sont pas suffisantes.

Elles permettent d'agir sur la gravité du dommage.



Symbolise la protection individuelle

Les Équipements de Protection Individuelle (EPI) sont des équipements personnels fournis par l'employeur au salarié afin de le protéger des risques résiduels **qui n'ont pu être éliminés par les protections collectives**.

Ils permettent également d'agir sur la gravité du dommage.

Des **mesures complémentaires** (consignes, informations, formation) guident par ailleurs les salariés par rapport aux risques spécifiques à leur poste de travail.

Utilisation de l'outil

Pour illustrer son propos, le formateur choisira une **situation de travail dangereuse contextualisée**. Pour ce faire, il pourra s'aider de différents supports : planches illustrées Tutoprev' accueil, photos ou vidéos de situations de travail dangereuses...

Il s'attachera à **faire participer au maximum les stagiaires** et positionnera les pictogrammes **au fur et à mesure** de sa présentation, dans **l'ordre** suivant :

- 1) prévention des risques
- 2) observation et analyse
- 3) identification du danger
- 4) repérage de la personne exposée
- 5) remontée d'informations
- 6) évènement déclencheur éventuel
- 7) dommage potentiel



8) suppression du danger



- 8) danger persistant
- 9) protection collective
- 10) protection individuelle

Le formateur illustrera son propos en faisant un parallèle avec les 9 principes généraux de prévention (<u>article L.</u> 4121-2 du Code du travail) que l'employeur est tenu de respecter :

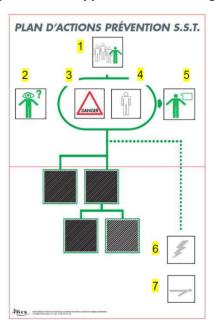
- Éviter les risques ;
- Évaluer les risques qui ne peuvent pas être évités ;
- Combattre les risques à la source ;
- Adapter le travail à l'homme, en particulier en ce qui concerne la conception des postes de travail ainsi que le choix des équipements de travail et des méthodes de travail et de production, en vue notamment de limiter le travail monotone et le travail cadencé et de réduire les effets de ceux-ci sur la santé;
- Tenir compte de l'état d'évolution de la technique ;
- Remplacer ce qui est dangereux par ce qui n'est pas dangereux ou par ce qui est moins dangereux;
- Planifier la prévention en y intégrant, dans un ensemble cohérent, la technique, l'organisation du travail, les conditions de travail, les relations sociales et l'influence des facteurs ambiants, notamment les risques liés au harcèlement moral et au harcèlement sexuel, tels qu'ils sont définis aux articles L. 1152-1 et L. 1153-1, ainsi que ceux liés aux agissements sexistes définis à l'article L. 1142-2-1;
- Prendre des mesures de protection collective en leur donnant la priorité sur les mesures de protection individuelle ;
- Donner les instructions appropriées aux travailleurs.

Il insistera tout au long de son intervention sur la nécessité pour le SST d'avoir un regard critique constructif et sur l'importance de la **remontée d'informations** à tout moment.

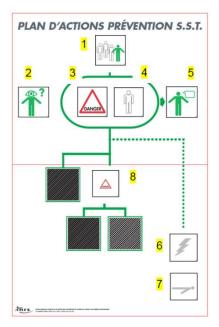
Positionnement des pictogrammes

Pour garantir une bonne compréhension du PAP SST, le logigramme ne devra jamais être présenté aux apprenants complété avec l'ensemble des pictogrammes. Seuls ceux strictement nécessaires à l'objectif visé (voir ci-dessous) seront positionnés, l'un après l'autre, dans l'ordre de numérotation indiqué précédemment.

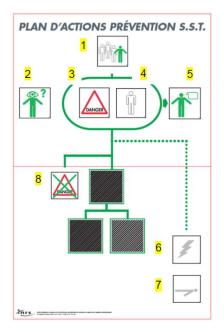
Informer ou remonter les informations afin d'éviter l'apparition du dommage



Agir en cas de persistance du danger afin de réduire le risque



Supprimer le danger pour supprimer le risque



Identifier les moyens de protection nécessaires en cas de mesures de prévention insuffisantes

